

COARAZE : APERÇU HISTORIQUE

par Guy Peglion

INTRODUCTION

Il est à peu près impossible, en l'état actuel de l'information de proposer un essai fiable et cohérent sur le passé de Coaraze : les sources sont rares jusqu'au XXVIIe siècle, inexploitées au-delà. L'érudit Louis Cappatti, dans un ouvrage paru en 1955, a jeté les premières bases d'un historique traité d'un point de vue évènementiel et anecdotique; ce premier travail irremplaçable, soulignons-le, laisse évidemment de nombreuses interrogations et, à cet égard, l'exploitation minutieuse du matériel d'archives pourrait apporter des enseignements précieux dans divers domaines non encore envisagés. L'étude de l'état civil, des comptes des confréries, des cadastres anciens, des registres de délibération, etc., apporterait à coup sûr un éclairage nouveau sur la vie de Coaraze moderne, depuis le début du XVIIe siècle. En deçà, étant donné la pauvreté du matériel disponible, il est nécessaire de procéder prudemment, par exploitation à partir de ce qui est attesté, ou bien, purement et simplement de proposer des hypothèses. Le présent exposé, compte tenu de ces données, ne peut donc prétendre à l'exhaustivité (ou même à l'exactitude). Nous nous contenterons de formuler quelques indications générales et de suggérer des directions de recherche.

Qui plus est, si « Histoire de Coaraze » il y a, celle-ci ne peut prétendre entrer que dans le cadre plus général de l'histoire du comté de Nice. Cela suppose donc, si l'on veut l'appréhender à peu près correctement, la référence à des évènements extérieurs : faits politiques, guerres, etc., qui se répercutent nécessairement au niveau local et déterminent en grande partie les comportements et les mentalités. De même, dans ces domaines, les apports de la géographie et de la géologie ne sont pas à négliger : la configuration du terroir, les conditions climatiques, l'infertilité des sols, la vigueur des pentes, etc., engendrent une économie de subsistance à la limite de l'autarcie qui implique des structures sociales particulières.

Car Coaraze a toujours été un village, un terroir pour mieux dire, extrêmement pauvre : les disettes s'y succèdent à un rythme soutenu, aggravées par les guerres, les exactions, les destructions de toutes natures rendent compte à bien des égards la désaffection progressive du village depuis le début du XXe siècle et même certains types de comportements actuels (Cf. Conclusion).

I - LES ORIGINES

Les plus anciens occupants de notre territoire portent le nom de « Ligures », ils nous sont connus par quelques textes d'auteurs anciens (Strabon, Pline, Tite-Live, Pausanias) et de très rares inscriptions épigraphiques qui ne nous laissent entrevoir que peu de chose de leur mode de vie. On s'accorde généralement à dire qu'ils étaient avant tout des bergers, pratiquaient une agriculture assez sommaire et complétaient leur alimentation par le produit de la chasse. Dans un autre domaine on leur attribue la construction de ces enceintes à gros blocs connues dans le pays niçois sous le nom de « *Castellaras* ». On en dénombre cinq sur la crête du Férier depuis Châteauneuf et certains toponymes : le mont Castel, le Castellar, permettent de supposer la présence d'au moins deux de ces enceintes sur la chaîne de la Sena. Pour ce qui est de Coaraze proprement dit le site du village et sa position stratégique évoquent irrésistiblement un habitat fortifié, et il n'est pas absurde d'imaginer que l'actuelle place du Château n'est autre que l'aboutissement profondément remanié à travers les siècles d'un antique *Castellaras* ligure. Un courant de circulation préromain a dû s'établir entre la basse Vésubie et la Roya, l'une ouvrant les Alpes par le col de Notre-Dame-des-Fenestres, l'autre par le col de Tende. Un courant secondaire traversait le territoire de Coaraze. Il reliait la Vésubie à la Roya par Duranus, Rocca Sparviera, l'Engarvin, la Parra, le col Saint-Roch, Lucéram, le col de la Piastra, le col de Braus et Sospel.

Des hypothèses donc quant à cette période préromaine

En l'an 14 avant J.-C., les Romains « pacifièrent » les Alpes et imposèrent leur autorité aux Ligures. Le territoire de Coaraze, qui dépendait sans doute de la tribu des « Oratelli », fut englobé dans la nouvelle province des Alpes-Maritimes dont la capitale était sise à Cimiez (*Cemenelum* antique). L'époque romaine est un peu moins obscure que la précédente dans le Pays de Nice : poteries et surtout tuiles – « *tegulae* » plates permettent d'attester à coup sûr un site d'habitation de cette période. Les données recueillies autorisent à envisager une occupation du territoire assez lâche : l'habitat était majoritairement composé de petites structures très dispersées, voire de maisons isolées. Coaraze même n'a pour le moment, rien livré de romain, mais un site des IIe-IIIe siècles après J.-C. a été identifié en 1993 au lieu-dit « le Vilar », sur un emplacement aujourd'hui totalement désert. On y ramasse à même le sol quantité de fragments de *tegulae* et de poteries romaines et indigènes mais du fait de la nature de la roche, aucun autre vestige tangible n'a hélas, subsisté.

L'Empire romain s'écroule en 470 après J.-C. Les cinq siècles suivants, marqués par les invasions germaniques, hongroises et sarrasines constituent une période fort troublée où l'insécurité est totale. Le vieux mode d'habitat est abandonné ; les populations délaissent les innombrables hameaux pour se regrouper sur des points plus aisément défendables. D'anciens Castellaras, désaffectés durant la « *pax romana* » sont ainsi réoccupés ; les habitants des vallées et du littoral viennent se concentrer sur les hauteurs: les sites actuels de Châteauneuf, Rocasparviéra et sans doute Coaraze bénéficient de cet exode. Les terroirs, surtout à partir du IXe siècle, date à laquelle les Sarrasins s'installent à demeure à la Garde-Freinet (dans le Var), se rétrécissent et se concentrent dans les abords immédiats des villages entre lesquels s'étendent de vastes zones incultes, ponctuées parfois par des postes de guet avancés : témoin le lieu-dit la « Gardiola », vestige toponymique de cette époque malheureuse. La vie s'étiole, se recroqueville ; on ne circule plus ; chaque communauté doit assurer par elle-même sa propre subsistance ; les échanges sont réduits au minimum.

C'est dans cette ambiance déprimante que naît Coaraze : les premières formes de la vie communale ont dû s'y développer à l'abri des remparts carolingiens, motivées par l'absolue nécessité de l'entraide et de la solidarité en ces temps difficiles.

II - LE MOYEN ÂGE

A - Le cadre de vie

Cependant, à l'orée du XI^e siècle, commence une ère nouvelle. Les Sarrasins sont chassés de nos côtes en 975 et bientôt, ici même, comme dans toute l'Europe d'ailleurs, s'ouvre une période d'expansion qui va durer plus de trois cents ans. La paix et la sécurité retrouvées engendrent un renouveau démographique et économique. Petit à petit, insensiblement, les contacts se rétablissent, l'Europe sort de son engourdissement.

À Coaraze, comme ailleurs, les défricheurs partent à l'assaut des forêts et des garrigues, bouleversant de façon irréversible le mode de mise en valeur du terroir. Depuis la butte de Coaraze, les terres cultivées s'étendent et irradiant jusqu'à plusieurs heures de marche du village, car on peut désormais s'attarder dans la montagne sans avoir à craindre le pire. Bientôt des aires de peuplement nouvelles sont créées dans les endroits les plus éloignés du chef-lieu. Là encore, la toponymie fait foi : le « Plan-de-Linéa », le « Plan-de-Lare » sont fondés outre Paillon, le « Vilar » (littéralement en ancien occitan : le « Hameau ») est réoccupé. Partout régresse le « Saltus », (l'espace inculte) ; témoins le « Gaudissart » (le défrichement), l'« Euziéra », la « Blaquiéra », la « Pinéa » qui perdent leurs bois, la « Canea » qui perd ses cannes. Tout le territoire est à présent utilisé pour pourvoir aux besoins d'une population sans cesse croissante; le maximum est atteint en 1312 : 67 feux imposables, soit une population d'environ 500 personnes, c'est-à-dire autant qu'en 1822 et plus qu'en 1930 !

L'habitat cependant reste groupé. Le village, plus ou moins consciemment, concrétise désormais la communauté de fait qui scelle les destinées des Coaraziens, de même que sont liées les maisons les unes aux autres. Mais, si Coaraze, vu de loin, devait avoir au XIII^e siècle sensiblement la même allure qu'aujourd'hui, le paysage, par contre, surprendrait le visiteur moderne : les céréales sont cultivées massivement du fond de la vallée jusqu'au Férion, partout où il est possible d'aménager la moindre « *Faiïssa* ». L'épeautre*, l'orge, le seigle dominant et voisinent avec la vigne, et les légumineuses : fèves ou pois. Les châtaigniers sont, à peu près les seuls arbres cultivés, (l'olivier et le figuier viendront plus tard), on en

trouve aux quatre coins du terroir en 1371 : à « Barbarin » au « Puei », au « clot de Ceriéya », à la « Costa », à la « Perdigona », à la « Baïssa », au « Baier », etc. L'alimentation est donc à base de féculents. Quelques légumes, des raves surtout, complètent l'ordinaire avec les laitages et la viande du menu bétail.

Les denrées manquantes : huile, figues sèches, sel, etc., sont achetées à Nice en échange des surplus locaux.

Les institutions municipales fonctionnent « grosso modo » de la manière suivante :

- Le seigneur nomme un représentant, le « baile », qui est chargé de veiller à ses intérêts, notamment au bon recouvrement des diverses taxes qui lui sont dues.

- En face de l'autorité seigneuriale, la communauté, ou « *universitas* » élit régulièrement et pour une durée limitée deux syndics, « lo séndegues » et un conseil communal restreint représentant la population. Les élections se déroulent dans le cadre du parlement, « lo Parlament », c'est-à-dire l'Assemblée générale de tous les chefs de maison. Les femmes et les hommes mariés vivant chez leurs parents ne participent pas au vote ; le patriarcat est la règle absolue. Ces institutions, à peu de chose près, resteront en vigueur à Coaraze jusqu'à la fin de l'ancien régime.

* *Épautre* : variété de blé dur que l'on sème dans les terrains très maigres.

B - Les dates

En 1108, soit une date relativement tardive, le nom de Coaraze est mentionné pour la première fois dans un document sous forme latinisée « *Caudarasa* » qui n'est sans doute rien d'autre qu'un calque sur l'original occitan « *Coaraza* ». L'âge du toponyme semble respectable, le plus vieux monument de Coaraze est sans doute son propre nom.

Le premier seigneur de Coaraze qui nous soit connu s'appelle Paul Chabaud. Dans le dernier quart du XIII^e siècle, un conflit très grave l'oppose à la communauté qui ne respecte plus les règles du jeu féodal : des fours et des moulins fonctionnent illégalement, on ne paye plus de droits de succession ni de taxes sur les denrées, on élit des arbitres sans permission, bref on bafoue ouvertement et sans vergogne l'autorité et la bourse du seigneur. Aussi, un procès en bonne et due forme est-il intenté par le susdit Chabaud à ces Coaraziens prétentieux. La sentence est rendue le 13 décembre 1282 « *au cimetière, devant l'église de Saint-Pierre, devant l'orme* » : la communauté est reconnue fautive et les syndics contraints de demander pardon à genoux avec la corde au cou ; la révolte est matée, les Coaraziens, dont acte, reconnaissent désormais l'autorité de leur seigneur.

Le 24 janvier 1325, ce même Paul Chabaud vend son fief de Coaraze au comte de Provence pour une somme de 2 000 livres provençales.

Le 24 janvier 1329, la communauté achète les biens féodaux que le comte possède sur le territoire de Coaraze moyennant le paiement annuel de 44 livres provençales. À ce moment-là, comme le remarque très pertinemment Louis Cappatti, « *le village est loin de se trouver dans la situation désastreuse qui l'accablait durant des siècles* ». Effectivement Coaraze, très densément peuplé, semble alors connaître une période de relative prospérité.

Coaraze a un nouveau seigneur en 1331 : le 11 décembre, un notaire niçois, du nom de Daniel Marquésan est investi des trois quarts de la seigneurie. Le quatrième quart lui sera octroyé le 10 juillet 1338. Les Marquésan, à titre de seigneurs indivis ou de co-seigneurs resteront présents à Coaraze pendant quatre siècles.

Dès avant 1348, Coaraze se dote d'une nouvelle église dédiée à saint Jean-Baptiste.

L'ancienne église Saint-Pierre dont il est fait mention en 1282, se trouvait peut-être située sur la partie est de l'actuelle place du Château d'où elle aurait été chassée par l'extension de ce dernier.

En 1388, Coaraze, avec tout le Pays de Nice, se détache de la Provence et passe pour cinq siècles sous la domination de la maison de Savoie. Daniel Marquésan est un des rares nobles locaux à prendre partie pour la nouvelle dynastie.

Le 5 juillet 1473, à la suite d'un différend qui oppose des particuliers de Coaraze et de Rocasparviera, des arbitres sont chargés de fixer de manière définitive les confins des deux terroirs voisins. L'acte est intéressant en ce sens qu'on y apprend que des défrichements étaient, à ce moment-là, entrepris sur la cime du Féron. Fait qui autorise, en l'absence de toute autre information pour l'époque, à supposer une densité de population relativement

considérable, et à tout le moins un redémarrage de la démographie après le « creux » des XIV^e-XV^e siècles, dû à la grande peste.

IV - LES TEMPS MODERNES

A - Le contexte historique général

Depuis 1388 donc, Nice et son arrière-pays, sous le nom de comté de Nice, dépendent des États de Savoie dont ils constituent l'unique débouché maritime. Or la Savoie n'est qu'une puissance de second ordre, un État tampon, pris en tenaille entre la France et l'Empire, les deux « supergrands » de l'Europe. Cela nous vaut une situation plutôt inconfortable, qu'on en juge :

- En 1543 : les Français alliés aux Turcs assiègent Nice et pillent la campagne.
- En 1691 : siège et prise de Nice par les troupes de Louis XIV. Les Français occupent le pays jusqu'en 1713 et vivent évidemment sur le dos de l'habitant.
- En 1744 : guerre de succession d'Autriche ; les Français alliés aux Espagnols occupent de nouveau le comté de Nice jusqu'en 1749 : les réquisitions se succèdent.
- En 1792 : les Français envahissent le comté de Nice et l'annexent. En 1815 retour à la Maison de Savoie.
- En 1860 : annexion pacifique et définitive cette fois-ci du comté de Nice à la France.

B - Le cadre de vie

Il reste approximativement le même qu'au Moyen Âge, c'est-à-dire, toujours étroitement conditionné par une économie de subsistance. Cependant deux faits sont à relever :

- L'apparition de l'olivier vers le XV^e siècle et son extension progressive au détriment principalement des céréales et des châtaigniers, peut-être à la faveur d'un très léger réchauffement du climat, posent désormais les problèmes économiques en d'autres termes. L'huile est une denrée facilement exportable et donc génératrice de numéraire ; par contre, l'olivier est un arbre fragile et d'un rendement hypothétique au regard des techniques agricoles de l'époque. Les « mauvaises années d'olives » ne sont donc pas rares. Or Coaraze, dès le XVII^e siècle ne couvre plus ses besoins en céréales à cause de l'extension du terroir oléicole.

- Il en résulte un endettement progressif et inéluctable, considérablement aggravé par les « donatifs », les impositions autoritaires, les réquisitions des armées alliées ou ennemies, etc. Si l'on ajoute à cela le paiement des taxes dues au seigneur, qui sont des « débours ordinaires », et les calamités « extraordinaires » telles que, par exemple le tremblement de terre de 1618 ou l'hiver terrible de 1709, on conçoit que la situation soit catastrophique. De fait, à partir du début du XVII^e siècle, l'histoire de Coaraze n'est plus qu'une très longue litanie sur le même thème : l'argent. Durant plus de deux interminables siècles, la communauté va se débattre dans d'incroyables difficultés de trésorerie ; on emprunte pour couvrir une dette, puis on emprunte de nouveau pour couvrir l'emprunt précédent quand il ne s'agit pas simplement de couvrir les seuls intérêts et ainsi de suite. Les biens communaux, achetés en 1329 au comte de Provence, (Cf. plus haut), sont ainsi peu à peu revendus pour désintéresser les créanciers de la commune. C'est donc sur un fond morose que, bon gré mal gré, se déroule la vie quotidienne dans le Coaraze des XVII^e-XIX^e siècles. Or, elle est dure la vie à ce moment-là, très dure même : plus de la moitié des enfants meurent en bas âge, et ceux qui survivent devront trimer pour ne pas mourir de faim. Il faudra attendre au moins le milieu du XIX^e siècle pour que s'éloigne définitivement de chez nous le spectre de la disette. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, qu'à partir des années 1860, Coaraze ait une démographie négative ? Les enfants de Coaraze s'en vont ailleurs chercher un peu de mieux-être.

C - La population

Les registres paroissiaux permettent de suivre l'évolution et les mouvements de la population depuis le début du XVIII^e siècle. Avant cette époque, des actes isolés donnent des informations ponctuelles. Concernant l'histoire des familles, on peut noter que :

- Trois noms de famille encore présents de nos jours sont attestés dès 1282 à Coaraze : ce sont : les Cappatti, les Lea, les Mari, qui apparaissent à une époque où les noms de famille ne sont pas encore fixés.

- Avant 1615, outre les susnommés apparaissent : les Gaziglia, les Giordan, les Millo.

- Vers 1650, on trouve les Massièra, venant sans doute de Lucéram et les Pégliion de l'Escarène.

- Vers 1720, les Gilli venant de Bairols.

- Dans le courant du XVIII^e siècle : les Cristini, les Malausséna, les Robaut, les Vérola.

Par contre, d'autres patronymes anciens et fréquents dans les vieux registres ont disparu ; par exemple : Aloc, Tripol, Faraud, Pasquier (venant de Tourrettes), Rabassin, etc.

D'une manière générale, les Coaraziennes et les Coaraziens de l'« ancien temps » se marient plutôt entre eux ; la majorité des actes mentionne une dispense pour consanguinité ; on épouse souvent un cousin ou une cousine et si d'aventure on s'en va chercher un conjoint hors du village, ça n'est jamais bien loin : Utelle (et ses hameaux), Châteauneuf, Tourrette-Levens et Lucéram sont les noms les plus fréquemment cités.

La population de Coaraze - et cela n'étonnera personne - n'est, lorsqu'on y regarde de près, qu'une très vaste famille aux liens innombrables et inextricablement enchevêtrés.

À titre indicatif, voici comment se répartit numériquement la population de Coaraze en 1836 : sur un total de 645 habitants, 333 vivent au village, 20 au quartier de la Lava, 61 à la Gardiola, 62 au Calampau et à la Carrière-des-Roux, 120 au Moulin, aux Saussettes et au Plan-de-Linéa, 49 à la Para et à l'Euziéra.

Étonnant non ? Mais plus étonnant encore est l'affouage de 1614 qui nous donne un ordre de grandeur relatif des villages de la vallée du Paillon. Coaraze avec 16 feux (les feux sont des unités de compte d'imposition). Vient en tête, suivi par Contes et Châteauneuf (qui englobent à l'époque Bendejun et Cantaron) avec 15 feux, puis Berre avec 8 feux et Rocasparviéra avec 5 feux.

D - L'habitat

Les 14, 16 et 18 janvier 1618, un tremblement de terre ravage les vallées de la Vésubie et du Paillon. La Bollène et Belvédère sont entièrement détruits. À Coaraze, de nombreuses maisons et sans doute l'église s'écroulent. Le village, gravement sinistré, est rebâti à la hâte. Les traces de réfection sont encore de nos jours apparentes en plusieurs endroits.

D'une manière générale, Coaraze n'est pas un village « médiéval ». Car si les assises de la plupart des maisons et quelques voûtes (notamment au lieu-dit Vélouscas et en Carrièra Plana) remontent effectivement au Moyen Âge, l'essentiel du bâti, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, doit être attribué à une époque plus récente: XVII^e et XVIII^e siècles. La place de la Terrasse, sous son aspect actuel, a été, quant à elle, aménagée au milieu du XIX^e siècle. Une pierre du « mur du château » porte la date de 1854, date à laquelle on a dû également déblayer les derniers vestiges du château et créer la place de ce nom. L'église, sous sa première forme, remonte au début du XIV^e siècle (époque du changement de vocable Saint-Pierre en Saint-Jean-Baptiste), mais a subi de nombreux remaniements : au XVI^e siècle (année 1527 sur le linteau), sans doute, bien que rien ne l'atteste, au début du XVII^e siècle, et enfin au début du XVIII^e siècle : une inscription datée de 1717, nous apprend que « *la communauté de Coaraze éleva et acheta cette église trois fois tombée et trois fois restaurée* ».

La technique de construction traditionnelle, cependant, évolue peu; du XIII^e siècle au début du XX^e siècle, on construit sur le même principe : un premier niveau voûté en berceau et adossé à la pente, supportant un ou deux étages, rarement plus. Les réemplois de matériaux sont constants ; on trouve fréquemment des claveaux provenant d'un ancien arc brisé, utilisés comme linteaux en arc surbaissé, des pierres d'angle médiévales soigneusement équarries et bouchardées voisinent avec des moellons mal taillés et plus récents, des voûtes se chevauchent, se superposent, etc.

Tout ceci rend difficile une éventuelle datation, en l'absence d'indices sûrs (inscription ou document écrit), d'un bâtiment qui peut avoir été remanié plusieurs fois depuis sa fondation ; témoin la façade de l'église, par exemple, où l'on distingue assez nettement les diverses phases d'évolution du bâtiment : comparer les parties basses et l'œil-

de-boeuf, relativement soignés et anciens avec la partie supérieure, au-dessus des trois fenêtres, qui date de la dernière réfection de 1717. De même, les murs de la plupart de nos vieilles maisons sont autant de livres où, pour qui le veut bien, il est facile de déceler les remaniements successifs, témoins des heurs et des malheurs de nos ancêtres.

V - L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

A - Le cadre de vie

Après 1860, à l'annexion à la France, Nice qui n'était jusque-là qu'une médiocre petite ville, « capitale d'un monde clos », devient en quelques décennies une place internationale de premier plan : la « Côte d'Azur » naît à grands renforts de capitaux généreusement déversés sur une région à peu près vierge.

L'arrière-pays, lui, en est encore au Moyen Âge ou peu s'en faut. À Coaraze, il n'y a aucune route carrossable et pas d'eau. Les Coaraziens doivent aller la chercher dans des outres jusqu'au vallon du Terron ; « *3/4 d'heure de marche, aller et retour pour un seau d'eau* », comme le déplore Antoine Pégliion, premier maire de Coaraze en 1860. Les vieilles structures, héritées de la nuit des temps sont toujours en place: la « *cabraia coulana* », les confréries de pénitents, les systèmes d'adjudication, les bandites, etc., tout ceci fonctionne encore très bien à l'orée de notre siècle.

Cependant les temps ont changé. La ville et la prospérité - choses tout à fait inconnues des Anciens - sont désormais à portée de regard au bout de la vallée. Coaraze se vide alors de ses forces vives : le mouvement, amorcé dès les années 1860-1870, s'amplifie et devient irréversible après la première guerre mondiale : 700 habitants en 1860 contre 450 en 1930. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour ceux qui sont restés, le choix est simple, il s'agit désormais de produire non plus pour se nourrir, mais pour vendre ; la culture du blé est définitivement abandonnée dès le début du XX^e siècle, celle de la vigne peu après. En dehors, évidemment, du potager familial, seules les cultures « rentables » comme celles de l'olivier ou de certains fruitiers sont maintenues ; c'est la règle du jeu de la nouvelle économie. Mais pour y jouer, Coaraze n'a pas les atouts qui conviennent : le terroir est trop accidenté et n'a pas été organisé et pensé en fonction de ces données-là. L'agriculture de métier, qui était la règle absolue de l'ancienne société, est devenue l'exception en 1983. Coaraze n'a pas su ou pas pu négocier le passage trop brutal de sa traditionnelle économie de subsistance à la nouvelle économie de marché. Ainsi, comme un arbre aux racines coupées, la vieille culture traditionnelle meurt irrémédiablement. Au tournant des années 1980, on peut considérer que le processus d'assimilation, à quelques survivances près, est terminé. Qui sera le dernier des Mohicans ?

B - Quelques dates concernant l'équipement du village

- 1875 : la source du Terron est captée. L'eau est enfin menée dans le village.
- 1876 : la route carrossable arrive jusqu'à Coaraze.
- 1903 : création d'un bureau de poste.
- 1925 : l'électricité est amenée au village. L'électrification totale de la commune sera terminée en 1953.
- 1960 : installation de l'eau courante et du tout-à-l'égout.
- 1962 : installation de six cadrans solaires dessinés par des artistes contemporains (dont Jean Cocteau).
- 1962 : ouverture de la route du col Saint-Roch : Coaraze n'est plus un cul-de-sac.
- 2002 (1er janvier) : création de la Communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur (CANCA) qui deviendra ensuite Communauté urbaine en 2008, puis Métropole). Coaraze fait partie des vingt-deux communes du premier périmètre.
- 2007 : installation de cinq cadrans solaires supplémentaires dessinés par des artistes contemporains (dont Ben et Sacha Sosno).
- 2014 (1er janvier) : Coaraze qui la Métropole Nice-Côte d'Azur et intègre la Communauté de commune du Pays des Paillons.

CONCLUSION

Le vieux type de société semble cependant avoir laissé des traces notables dans la mentalité collective à Coaraze. D'une part, la précarité et la difficulté de l'existence des Anciens ont déterminé un besoin de sécurité et de stabilité qui se manifeste essentiellement au niveau de la profession choisie (en témoignent les très nombreux Coaraziens : fonctionnaires ou employés d'Administration), et tend à éloigner les Coaraziens de chez eux. D'autre part, le sentiment très vif d'appartenance à une communauté - qui était effective et opératoire, il y a un siècle - tend à ramener le plus souvent possible ces mêmes Coaraziens au pays (mais pas forcément au village), et se concrétise dans la réalisation de manifestations collectives : fêtes patronales ou autres, banquets, associations, etc. C'est dans cette dualité contradictoire, voire conflictuelle, mais qui n'exclue nullement la sincérité, que l'on doit, à notre - humble - avis, chercher la principale originalité de notre Coaraze actuel.

BIBLIOGRAPHIE

Le seul ouvrage de référence pour l'histoire de Coaraze reste pour l'instant l'indispensable essai de Louis Cappatti : *Coaraze village médiéval*. Nice, 1955.

Sur divers points de détail, on consultera la revue *Nice historique*, notamment les années 1927 et 1944.

L'essentiel de l'information se trouve cependant aux archives départementales des Alpes-Maritimes, aux archives municipales de Nice et aux archives de l'évêché, et n'a fait, pour l'instant, l'objet d'aucune publication.

Enfin, pour un aperçu de l'histoire du comté de Nice, on se reportera à :

André Compan, *Histoire de Nice et de son comté*. Toulon, 1973.

Maurice Bordes (collectif, sous la direction de), *Histoire de Nice et du Pays Niçois*. Toulouse, 1976.

André Compan (collectif, sous la direction de), *Le Comté de Nice*. Paris, 1980.